



Réunion du 26 septembre 2025

PROCES-VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 19 septembre 2025

Date : 26 septembre 2025

Heure : 20h00

Début de séance : 20H10

Présents : MASSY-ESCOUBEYROU-DUBROQUA-DESVALOIS-BERNARD-
BEAUDOU-BRAUD-BRUNEAU-DELAGE-DESBORDES-DURAND-FIEYRE-
GARNIER-LARZILLIERE-LEGROS

Pouvoirs : /

Secrétaire : Alain DURAND

Auxiliaire : Catherine MARCHIVE

Quorum : oui

Ordre du jour :

- Modification des statuts Vienne-Briançonnais-Gorre : adhésions du SIAEP de Nexon et commune de Vicq sur Breuilh
- Convention de rattachement des ouvrages gaz – Développement des gaz verts
- Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2024
- Questions diverses

Adoption du procès-verbal de la réunion du 20/06/2025

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Décisions du maire (délégation du Conseil municipal en date du 11/09/2020)

⇒ **Décision 2025/04 :** Acquisition d'un ordinateur pour la mairie

➤ **Syndicat Intercommunal d’Alimentation en Eau Potable Vienne Briance Gorre :
adhésion des communes de Nexon, Janailhac et Saint-Maurice-Les-Brousses et la
commune de Vicq-Sur-Breuilh / Modification des statuts**

⇒ **Délibération n° 2025/26** : Modification des statuts du Syndicat des Eaux
Vienne-Briance-Gorre

Le Syndicat Intercommunal d’Alimentation en Eau Potable de Nexon, regroupant les communes de Nexon, Janailhac et Saint-Maurice-Les-Brousses et la commune de Vicq-Sur-Breuilh demandent leur adhésion au Syndicat d’Alimentation en Eau Potable Vienne-Briance-Gorre, à compter du 1^{er} janvier 2026. Le comité syndical réuni le 1er juillet 2025, à accepter ces nouvelles adhésions. Les statuts du syndicat changent.

Chaque commune membre doit délibérer sur l’adhésion de cette nouvelle commune au Syndicat d’Eau.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

APPROUVE le projet de modification des statuts.

✓ **Rapport sur le prix et la qualité du service assainissement 2024**

⇒ **Délibération n° 2025/27** : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du
service public d’assainissement - collectif 2024

La commune gère elle-même la station d’épuration, tant techniquement que
financièrement.

Chaque année, un rapport sur le prix et la qualité du service assainissement doit être
réalisé sur le site www.services.eaufrance.fr.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d’assainissement collectif
DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,

✓ **Convention de rattachement des ouvrages gaz – Développement des gaz verts /
Réseau Nexon – Bosmie - L’Aiguille**

⇒ **Délibération n° 2025/28** : Convention de rattachement des ouvrages gaz –
Développement des gaz verts entre les communes de Meilhac, Burgnac et Bosmie
l’Aiguille

Pour accroître les capacités d’accueil du réseau de gaz et ainsi permettre l’injection du
biométhane, des travaux de construction d’ouvrages de renforcement doivent être entrepris entre

les communes desservies en gaz de Nexon et Bosmie - L'Aiguille, Bosmie L'Aiguille elle-même reliée à la zone de consommation de gaz de la Communauté Urbaine de Limoges Métropole. Les communes de Burgnac et Meilhac se situent sur le tracé envisagé pour les travaux et ne disposent pas d'un service public de distribution de gaz sur leur territoire. En l'absence d'un service public de distribution de gaz sur les communes de Meilhac et Burgnac, les parties envisagent d'inclure les ouvrages de distribution ainsi construits dans le périmètre des biens de concession de Bosmie – L'Aiguille.

Afin de permettre le raccordement des installations de production de gaz renouvelable au réseau public de distribution, il est nécessaire de formaliser une **convention de rattachement des ouvrages gaz** pour les travaux concernant les communes de Meilhac, Burgnac et Bosmie.

Cette convention vise à définir **les modalités du rattachement des ouvrages** nécessaires à l'injection de biométhane sur le territoire sur le réseau déjà existant Bosmie-Nexon.

✓ Questions diverses

✓ Fibre et réseau cuivre / Réunion Orange le 15 septembre 2025

- Fibre : il reste 4 villages non fibrés
 - Guttarias et Le Puytren : commandes d'abonnés en cours, raccordement prévu en octobre.
 - Saint Martinet et Le Dognon : pas de commandes en cours chez orange : problèmes avec les autres opérateurs.
- Cuivre : lot n° 5 (39communes)
La fermeture commerciale par les opérateurs est prévue entre le 31 janvier 2026 et le 31 janvier 2027.
La fermeture technique se fera en 2029. Les abonnés non fibrés seront prévenus 1 an avant.

✓ Cession de terrain par la Communauté de communes Pays de Nexon – Monts de Châlus

Les démarches sont en cours (demande faite auprès du service des Domaines, notaire).
La signature est prévue fin d'année.

✓ Sécurisation de la traversée du bourg

Le dossier est en phase définitive avec la signature d'une convention Commune-Département. L'ATEC (Agence Technique Départementale) est maître d'œuvre et va lancer les appels d'offre. Les travaux devraient débuter en fin d'année.
Une subvention de 50 % du montant hors taxe du projet est attendue courant octobre.

